



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée de l'air

Question écrite n° 27843

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'avenir de la station radar de l'armée de l'air du Montalet près de la commune de Lacaune dans le Tarn. Il lui demande, tout d'abord, de bien vouloir lui indiquer les modalités actuelles de fonctionnement de la station du Montalet. Il souhaiterait connaître, d'autre part, l'évolution que pourrait suivre cette station dans le cadre de la revue générale des politiques publiques.

Texte de la réponse

La station de Lacaune (Tarn) a notamment pour mission d'assurer le bon fonctionnement d'installations hertziennes, téléphoniques et radio relevant du ministère de la défense. Les installations de cette station sont réparties sur quatre sites distincts : le site principal, au lieudit « Puech de Rascas », au pic du Montalet, comprend deux bâtiments de surface et un ouvrage enterré ; le centre émission radio, situé au lieudit « Pic de Montgrand » ; le site d'approvisionnement en eau potable, au lieudit du village « Les Vidals », permettant le stationnement des véhicules et engins spéciaux pour l'accès au site. Elle dispose d'un effectif total de dix-huit militaires, composé d'un major chef de station, de dix sous-officiers et de sept militaires techniciens de l'air, chargés de la mise en oeuvre et du soutien des matériels de télécommunications et d'environnement. La station de Lacaune, qui dépendait auparavant de la base aérienne 101 de Toulouse-Francazal, est désormais rattachée, depuis le 1er septembre 2008, à la base aérienne 125 d'Istres. Compte tenu de sa mission interarmées, elle sera intégrée, à compter du 1er janvier 2009, au sein de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI). En tout état de cause, l'importance des missions confiées à cette station radar en assure la pérennité, indépendamment des restructurations de la défense à venir. À court terme, il n'est pas envisagé de l'automatiser, compte tenu de la nécessité de maintenir une permanence de spécialistes sur le site.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27843

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2008, page 6280

Réponse publiée le : 16 décembre 2008, page 10925